GROUPE DE SUIVI BUDGETAIRE

MALI

Rapport de l'atelier de formation des organisations de la société civile sur le suivi et Analyse du budget des collectivités territoriales.

I. Introduction générale :

Sur financement de l'ambassade du royaume de Danemark, le groupe de suivi budgétaire (GSB) a organisé une session de formation destinée à la société civile qui vise de façon générale à accroitre la transparence dans la gestion des affaires publiques des collectivités locales.

Le présent rapport fait le point des activités réalisées lors dudit atelier. Il fait ressortir à cet effet les objectifs, le calendrier de déroulement des activités et les recommandations des participants.

II. Les objectifsde l'atelier

Deuxième du genre, les objectifs de cet atelier étaient derenforcer les capacités de 30 membres de la société civile sur les concepts et notions suivants : les principes directeurs de la politique de décentralisation du Mali, le PDESC, le Budget, les ressources financières, la société civile, le contrôle citoyen de l'action publique, l'approche basée sur les droits humains.

III. Le Calendrier de déroulement réel des activités

La session de formation s'est déroulée du 1er au 4 novembre 2017 dans la salle de formation Mamadou Benogo DIARRA du CAP de Bougouni.

Jour I : Mercredi, le 1er novembre 2017

Après les mots de bienvenue de M. Salia COULIBALY, point focal du Groupe de Suivi Budgétaire à Bougouni (GSB) qui a placé aussi la session de formation dans son contexte, la présentation des participants (30 dont 09 femmes, voir liste de présence) et du facilitateur (M.Bassidy DIABATE etAbdrahamane SAYE), les travaux proprement dits de l'atelier de formation ontcommencé par la nomination du village (Bendougou) , la désignation d'un chef de village (N'Tjinimba BAGAYOGO) et de son adjointe (Sirandou DIALLO) ainsi que deux rapporteurs (M. Bèmè KONATE et Boubou CABEUIL).

Un emploi du temps a été fixé ainsi qu'il suit :

Début de la journée : 9 h

Pause Café : 10 h 45 – 11 h

Pause déjeuner et fin de la journée : 14 heures.

Les règles de conduite ainsi que les interdits ont été fixées comme suite :

Règles de conduite : Assiduité, ponctualité, disponibilité, sociabilité, humour.

Interdits : retard, perturbation, sommeil ou somnolence, écoute téléphonique, prise de la parole sans l'avoir demandée.

Comme sanction unique aux interdits, le village est convenu sur le paiement d'un paquet de bonbon.

Précisons que l'atelier regroupe plusieurs couches de la société civile notamment la CAFO, l'AMDH, la CCJ, le HCI, l'Eglise protestante, l'Eglise catholique, le GSB, l'APCB, la presse, le RECOTRAD, la DL-CCIM.

Les mêmes participants du précédent atelier ont suivi le présent.

Les activités proprement dites ont commencé à 9 heures etont porté essentiellement sur le rappel de quelques notions sur la décentralisation notamment la commune, le cercle, la région, le PDESC, le district, la tutelle et les principes directeurs de la politique de décentralisation au Mali.

Concernant la tutelle, certains participants trouvent que le sous- préfet est ignoré dans la chaine de la tutelle et que la commune doit relever de lui, le conseil de cercle du préfet et le conseil régional du gouverneur.

Le chapitre sur les principes directeurs de la politique de décentralisation au Mali a suscité un énorme intérêt auprès des participants qui ont beaucoup échangé sur le sujet. Certains pensent qu'ilexiste des insuffisances dans le code des collectivités territoriales qui consacre le principe de l'expression du suffrage universelle direct comme mode de désignation des chefs des organes délibérants des collectivités territoriales précisémentle risque de non représentativité de certaines communes rurales du cercle dans le Conseil de Cercle, car les choix sont généralement faits à partir de la commune urbaine et plusieurs partis politiques choisissent en tête de leurs listes des candidats venant de la commune urbaine ou des communes où ils pensent être bien implantés.

L'un des points d'achoppement de cette première journée de la formation a été aussi la question de savoir si un GSB d'une commune peut intervenir dans une autre commune autrement dit lors que le GSB de la commune X ne s'entend pas avec ses autorités communales pour avoir dénoncé leurs insuffisances ou leurs abus dans la gestion du denier de la collectivité, est-ce que le GSB de la commune Y peut intervenir dans la première pour appuyer son homologue ?

Cette question a fait l'objet d'un long débat sur la société civile, son rôle, ses attributions et les organisations membres. A cause de l'intérêt que les participants y ont porté, trente (30) minutes supplémentaires ont été accordées par le facilitateur aux participants sous leur propre demande. C'est pourquoi la journée a pris fin à 14 heures 30 minutes par la pause déjeuner.

<u>Jour II</u> : Jeudi, le 02 novembre 2017

Les activités du 2ème jour ont commencé à 9 heures par la lecture, les amendements et l'adoption du rapport du premier jour. Elles ont porté essentiellement sur :

- Le processus budgétaire
- Le principe budgétaire ;

- Le contrôle citoyen de l'action publique : la définition, le rôle et les attributions de la société civile.

Le facilitateur principal a procédé à un brainstorming pour recueillir les pré-acquis des participants sur les notions énoncées. Ainsi,après un tour de table,le budget a été défini comme un document comptable prévisionnel produit annuellement par les entreprises, les administrations ou encore les organisations qui fait l'état des recettes et des dépenses prévisionnelles planifiées pour l'exercice à venir.

Les participants ont aussi compris que le Budget de la Collectivité Territoriale est un « Acte » qui prévoit et autorise toutes les recettes et toutes les dépenses annuelles d'uneCollectivité Territoriale. Il constitue donc un acte fondamental de la gestion de la Collectivité.

Il aété rappelé que l'exercice budgétaire commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année etque l'élaboration et l'exécution du budget de la Collectivité obéissent à des règles etprincipes de basequi sont :l'unicité, l'universalité qui comporte deux règles : la règle de la non-compensation et la règle de la non-affectation, la spécialité, l'annualité, l'équilibre réel et la sincérité.

Quant au contrôle citoyen, il a été défini comme « un processus d'engagement personnel dans lequel les citoyens participent directement ou indirectement pour obliger les décideurs (nos gouvernants) à rendre compte de leurs actions dans le cadre de l'exécution de leurs budgets. On a retenu que le citoyen est l'habitant de la cité qui connait ses droits et s'acquitte de ses devoirs.

Cette partie nous a conduits à la pause café.

A la reprise, les facilitateurs ont introduit les débats sur l'exercice du contrôle citoyen, les rôles et les attributions de la société civile. Ce qui a suscité un débat long et très intéressant.

Des participants ont déploré que la société civile ne soit pas bien outillée pour exercerefficacement le contrôle citoyen : selon eux pour un contrôle rationnel il faut un contrôle qualité. Ce qui nécessite l'implication de spécialistes dans des domaines spécifiques.

Les inquiétudes de ceux-ci ont été dissipées par d'autres participants qui ont expliqué que la société civile doit compter sur ses propres moyens d'abord pour s'impliquer en amont, pendant et en aval du processus budgétaire. Ces derniers pensent que la société civile doit assister à l'ouverture des plis des marchés publics question de savoir comment et à quelle entreprise le marché a été attribué.

Les débats ont permis d'édifier les participants qu'à Bougouni, la société civile regorge de talents notamment des hauts cadres et des cadres subalternes de conception, d'exécution et de contrôle.

Plusieurs participants ont émis le souhait que pour le plein accomplissement du contrôle citoyen de l'action publique, il faut un accompagnement, un appui financier conséquent pour soutenir l'engagement et le courage citoyen du GSB.

A la question du facilitateur principal de savoir si un membre (un individu) de la société civile peut être politique ou pas, certains participants ont répondu qu'un membre de la société civile ne doit pas faire la politique. D'autres pensent, au contraire qu'un membre de la société civile pris isolement doit bel et bien être un acteur de la vie politique mais qu'il ne doit pas se servir de ou s'appuyer sur l'organisation de la société civile dont il est issu ; car les textes qui régissent la société civile n'interdisent pas à un de ses membres de faire la politique.

A ce débat s'est greffé un autre sur les contrats de bail des collectivités locales qui se négocient généralement au mépris de la population.

Ce qui nous a conduits à la pause déjeuner et donc à la fin de la journée à 14 heures.

Jour III : Vendredi, le 3 novembre 2017

Les activités ont commencé à 9 heures par la lecture, les amendements et l'adoption du rapport du jour II. Elles portaient essentiellement sur les acteurs intervenant dans le processus d'élaboration du budget.

Les facilitateurs ont procédé à un brainstorming à l'issu duquel les participants ont énuméré les différents acteurs qui interviennent dans le processus d'élaboration du budget des Collectivités Territoriales notamment :
- le président de l'organe délibérant qui pilote le processus, consulte le conseil de villages ou de quartiers de la commune, organise les débats publics autour du projet de budget, présente son budget au conseil communal, soumet le budget voté à l'approbation de l'autorité de tutelle ;
- les adjoints du président surtout celui chargé des finances ou la commission de finance qui participe à la collecte d'information et donne son avis sur les questions liées aux ressources financières de la collectivité, leur mobilisation ;le personnel de la collectivité ;
- les services déconcentrés de l'Etat qui fournissent des informations statistiques et financières utiles pour la préparation du projet de budget ;
- le citoyen qui peut participer aux débats publics sur le projet de budget, assister aux sessions du conseil de la collectivité surtout la session budgétaire, prendre connaissance des actions prévues dans le budget afin d'en assurer le suivi et le contrôle ;
- l'autorité de Tutelle qui reçoit, examine et approuve le budget de la collectivité tout en s'assurant que le budget a été élaboré dans le respect des textes en vigueur.

A la question de savoir si les autres acteurs doivent intervenir au cours de la session d'approbation du budget, on a répondu que chaque intervenant a son rôle spécifique et ses limites dans le processus d'élaboration du budget.

La société civile de Bougouni,par la voie de son président, a demandé à être dotée de moyens pour qu'elle passe par la tutelle afin d'organiser une rencontre, une journée de travail avec le bureau communalvoire le conseil de cercle de Bougouni.

A ce niveau un débat captivant sur la société civile et la citoyenneté au cours duquel des participants ontrecommandé qu'il faut dédier une institution au contrôle citoyen nous a conduits à la pause café.

A la reprise, un travail de groupes a été donné aux participants sur les questions suivantes :

1) Qu'est-ce qu'un suivi citoyen du budget des collectivités territoriales ?
2) Quel est l'objectif du suivi citoyen du budget des collectivités Territoriales ?
3) Pourquoi le suivi citoyen des collectivités ?
4) Qui peut faire le suivi citoyen du budget des collectivités territoriales ?
5) Qu'est-ce qu'il faut pour faire un bon suivi du budget des collectivités territoriales ?
6) A quoi sert le suivi du budget des collectivités territoriales ?
7) Pourquoi analyser le budget des collectivités territoriales ?

Le groupe I devait traiter lesquestions1 et 2, le groupe II les questions 3, 4 et 7, le groupe III les questions 5 et 6.

Ces travaux de groupes nous ont conduits à la pause déjeuner et donc à la fin de la journée.

Jour IV: Samedi, le 4 novembre 2017

Les travaux ont commencé par une révision générale sur le budget notamment la définition du budget, ses caractéristiques, les documents budgétaires, les documents de gestion, les principes budgétaires, la forme et le contenu du budget qui a conduit à la pause café.

A la reprise les travaux ont commencé par le processus budgétaires qui comporte trois étapes : l'élaboration ; l'exécution et le contrôle.

Les facilitateurs ont rappelé que l'élaboration du budget repose sur trois phases : la phase technique, la phase politique et le vote ; l'exécution du budget sur deux phases : phases administratif et phase comptable et le contrôle sur trois phase : la phase administrative, la phase juridictionnelle, et le contrôle par l'organe délibérant.

Après ce rappel, les facilitateurs sont revenus sur les questions d'hier auxquelles les participants ont répondu en plénière et leurs réponses ont été complétés par les facilitateurs à travers une projection du module de formation.

Pour ce qui concerne le suivi budgétaire des collectivités territoriales participants et facilitateurs ont longuement les contours de cet aspect appuyés de projection.

IV. Conclusion et recommandations

Les participants ont recommandé :

L'accompagnement, l'appui financier conséquent pour soutenir l'engagement et le courage citoyen du GSB ;

Ladotation en moyens du GSB de Bougouni pour qu'il passe dans les prochains jours par la tutelle afin d'organiser une rencontre, une journée de travail avec le bureau communal voire le bureau du conseil de cercle de Bougouni sur les droits et devoirs du citoyen ;

Une journée spéciale de formation sur la nomenclature du budget.

Ils ont avoué la pertinence de l'atelier, se sont félicités du bon déroulement des travaux, ont remercié les facilitateurs.

Les facilitateurs ont félicité les participants pour leurs disponibilités, leur ponctualité, leur bonne conduite et leur contribution de qualité aux débats, les ont exhortés à partager les documents et les informations reçus lors de cet atelier.

La méthode (le brainstorming) utilisée par le facilitateur a permis de libérer la parole et de mettre les participants à l'aise dans leurs interventions.

Une évaluation de l'atelier a mis fin aux travaux du jour et de l'atelier

Les rapporteurs :

Bèmè KONATE

Boubou CABEUIL